

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 25 (1937)

**Heft:** 507

**Artikel:** Le camp national des éclaireuses suisses

**Autor:** K.J.

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-262757>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



# Le Mouvement Féministe

Parait tous les quinze jours le samedi

## DIRECTION ET RÉDACTION

Mme Emilie GOURD, 17, rue Töpffer

## ADMINISTRATION

Mme Marie MICOL, 14, rue Michel-du-Crest

Compte de Chèques postaux 1.943

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

## Organe officiel

des publications de l'Alliance nationale  
de Sociétés féminines suisses

## ABONNEMENTS

SUISSE ..... Fr. 5.—

ÉTRANGER ..... 8.—

Le numéro ..... 0.25

Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> Janvier, à partir du Juillet, il est

dû d'abandonner de 6 mois (3 fr.) valable pour la somme de

l'année en cours.

## ANNONCES

La ligne ou son espace :

40 centimes

Réductions p. annonces répétées

Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> Janvier, à partir du Juillet, il est

dû d'abandonner de 6 mois (3 fr.) valable pour la somme de

l'année en cours.

Je pense que la femme est une personne d'abord, et que la féminité ne vient qu'en second lieu. Je pense aussi que nous devrions considérer plus qu'on ne le fait généralement la valeur de la maternité spirituelle sous son aspect social.

Mgr. HOOGFELD, professeur à l'Université catholique de Nimègue.

## La „saison féministe“ de Genève

Bien qu'elle batte son plein au moment où ces lignes sont écrites, et que nous ne puissions, de ce fait, la passer en revue dans son ensemble; bien que le point central de toutes les activités féministes soit constitué cette année par ce fameux *Statut de la femme*, inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée de la S. d. N. et sur lequel les véritables débats ne sont non plus point encore engagés à cette heure, mais seulement des pourparlers préliminaires; bien que, donc, nous soyons d'une manière générale trop plongés actuellement dans le travail, pour pouvoir le considérer ici avec le recul suffisant — d'intéressantes et utiles manifestations ont toutefois pris date depuis la parution de notre dernier numéro, dont nous voudrions dire déjà quelques mots.

\* \* \*

Ce fut d'abord la session, précédée par deux séances de sous-Commissions, du Comité Exécutif de l'Alliance Internationale pour le Suffrage. Celui-ci ne s'était plus réuni depuis la date de la Conférence de Zurich, à la fin de février, son ordre du jour se trouvait forcément pas mal chargé: affaires administratives intérieures, finances, cooptation d'un nouveau membre en remplacement de Miss W. Kydd (Canada) démissionnaire pour cause de surcroît d'occupations, rapports des Commissions, activité future de l'Alliance, projets pour le Congrès de Copenhague en 1939, possibilités d'affiliation de nouvelles Sociétés en Norvège et en Lithuanie, ceci à la suite du voyage de propagande fait dans les pays du Nord, par Miss Heneker, etc., etc. Une question surtout, qui a donné lieu à un long échange de vues très animé, est la création d'un groupe international de jeunesse féministe, dont Mme Marie Ginsberg a pris la présidence, les autres membres du petit Comité spécial étant Mme Wolfowa (Tchécoslovaquie), vice-présidente, et Mme Sulzer (Suisse) et Langenheim (Suède) secrétaires. L'organisation et le programme d'action de ce petit groupe ont été encore longuement discutés au cours d'un charmant déjeuner offert par Mrs. Corbett Ashby à une dizaine de jeunes femmes, suisses, hollandaises, anglaises, suédoise, française, etc. de passage à Genève. Évidemment, la mise sur pied d'un groupe de cet ordre n'est pas chose immédiatement facile, mais avec quelle sympathie et quel intérêt cet effort de la génération qui monte ne sera-t-il pas accueilli par la génération déjà en haut de la pente, et qui s'inquiète souvent, et à juste droit, de savoir qui prendra en main sa succession et la suite de ses travaux?

Le Comité Exécutif de l'Alliance a également pris connaissance avec grand intérêt du plan d'édition dressé par Mme Adèle Schreiber pour un volume sur l'histoire du mouvement suffragiste que l'Alliance l'a chargée d'écrire. Que l'on ne s'attende pas à une compilation de rapports, œuvre aussi monotone qu'abstraite, mais bien davantage au récit vivant, illustré de portraits de personnalités connues, du développement de notre mouvement, dans ses relations avec les autres grands courants d'idées qui ont traversé le monde depuis la Révolution française. Quant au travail des Commissions, notons spécialement l'éloquent appel que va adresser Miss Neilans, présidente de la Commission d'égalité de la morale, aux femmes membres de l'Alliance pour leur rappeler les principes jamais oubliés, et trop souvent oubliés, qui sont à la base de la Fédération abolitionniste, et les suggestions fécondes en conséquences utiles de Mme Plaminkowa relatives entre autres à l'assurance-maternité, à la morbidité féminine comparée à la morbidité masculine parmi les travailleurs, etc.

(La suite en 3<sup>e</sup> page)

E. GD.

Aidez-nous à faire connaître notre journal et à lui trouver des abonnés.

## Une objection facile au vote des femmes

On entend souvent répéter que l'introduction du suffrage féminin ne ferait que doubler le nombre des électeurs, et par conséquent le nombre de ceux qui se prononcent sans jugement et sans posséder la maturité politique nécessaire. L'égalité politique des deux sexes serait donc absolument inutile.

On se garde bien de dire que, dans cette moitié du peuple qui vote, se trouvent des hommes très nombreux qui ne se préoccupent pas du bien général, mais votent et élisent suivant le mot d'ordre de leur parti; et cependant, personne ne parle de retirer leur droit de vote à ces citoyens; dans une démocratie, le droit de vote constitue la base de la souveraineté; et les partis politiques ne peuvent ni veulent renoncer à ce troupeau des électeurs si souvent critiqué. A la moitié féminine du peuple suisse, on refuse le droit de vote sous prétexte que les femmes sont dépourvues d'esprit critique et manquent d'indépendance en matière politique. Et cependant notre mou-

vement féministe, où l'on voit des femmes critiquer sévèrement l'hégémonie masculine qui caractérise notre démocratie, prouve que de très nombreuses femmes pensent par elles-mêmes, sont capables de jugement, sont prêtes à exercer leurs droits politiques selon leur conscience civique et avec le sentiment de leur responsabilité.

Il existe sans doute une foule de femmes qui ne s'élèvent pas au-dessus du niveau des électeurs moyens, mais du moment qu'on n'enlève pas à ceux-ci leurs droits civiques, rien ne s'oppose à ce qu'on les accorde à celles-là, si l'on tient au principe du peuple souverain. La souveraineté populaire, ce n'est pas l'hégémonie masculine; le peuple est constitué par les hommes et par les femmes! Il n'est pas permis de dire que l'égalité politique des deux sexes ne sert de rien tant qu'un essai n'a pas été tenté. L'égalité civique implique le sentiment de la responsabilité. Les femmes réclament leurs droits et leur part de responsabilité pour le bien de cette communauté dont elles font partie aussi bien que les hommes.

S. F.

## Enfin!

Le canton de Vaud, suivant l'exemple de plusieurs cantons, à cause peut-être, de la révision du Code civil français qui reconnaît à la femme mariée la capacité civile, a supprimé, il y a trois mois, l'obligation, pour la femme mariée, de produire une autorisation maritale pour obtenir son passeport.

Les féministes ont trop souvent critiqué cette disposition vexatoire, unilatérale, injuste et tracassière, que ne justifie aucun texte de loi et qui a été imposée en vertu de la toute puissance masculine par un abus de droit patent, pour ne pas saluer avec satisfaction le fin de cette contrainte, humiliante pour les femmes.

S. B.

## La nationalité de la femme mariée à la Société des juristes suisses

La Société des juristes suisses, siégeant à Sion, les 13 et 14 septembre dernier, a discuté de diverses questions actuelles, et notamment celle de la nationalité suisse. Le rapport présenté sur ce sujet émettait une opinion fâcheuse sur la pétition adressée en 1932 au Département fédéral de justice et police par cinq grandes associations féminines, et son auteur étant fort mal renseigné sur les buts et l'activité de nos associations féminines suisses en général, Mmes Leuch et Quinche estimèrent indispensables de redresser certaines erreurs, au cours de la discussion qui s'engagera sur les bases de ce rapport.

Mme Quinche, parlant comme juriste, déclara que notre pétition ne portait aucune atteinte à l'unité de la famille, et qu'elle déclamait seulement pour la femme suisse qui épouse un étranger le droit de conserver la nationalité suisse, ceci qu'elle acquière ou non la nationalité de son mari. Cette mesure n'est autre chose que la reconnaissance à la femme mariée de l'impréscriptibilité du droit de cité suisse, dont jouissent chez nous tous les hommes et toutes les femmes célibataires, s'ils prennent une nationalité étrangère.

De son côté, Mme Leuch, répondant au rapporteur qui affirmait que la femme n'est aucunement lésée par le changement de nationalité qui lui est imposé, et citant de nombreux cas de femmes qui, dans un désespoir profond, se sont adressées à elle, démontre que la perte de la nationalité suisse entraîne pour les ressortissantes suisses devenues étrangères par leur mariage et résidant dans notre pays des difficultés très graves, tant au point de vue du permis de séjour et du droit au travail qu'à celui de la possibilité d'être admise dans les hôpitaux en cas de maladie.

L'atmosphère de cette Assemblée n'était guère féministe. L'avis gouvernemental fut nettement négatif quant à notre revendication, et seul, le professeur Burkhardt (Berne), une autorité absolue en matière de droit civil, déclara notre demande légitime, sans toutefois en avoir étudié encore les conséquences juridiques. Dans la suite, il est vrai, et en conversations particulières, plusieurs juristes nous manifestèrent leur approbation: nous regrettons vivement qu'il ne l'aient pas fait en public!

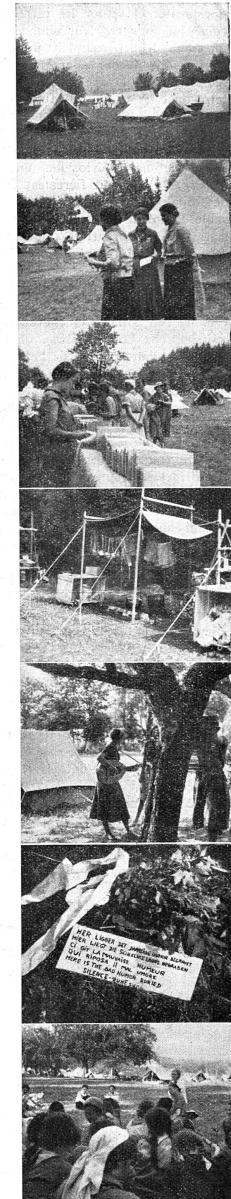
De toutes façons, nous avons devant nous un travail considérable d'éducation et d'orientation à accomplir pour arriver à faire comprendre aux hommes et aux femmes suisses, que la femme aussi a droit à sa propre nationalité, et que l'unité de la famille ne souffrira en rien de ce que, devenue étrangère par son mariage, la femme conserve aussi son ancien droit de cité.

A. L.

## Le Camp National des Eclaireuses suisses

On parle beaucoup à l'heure d'aujourd'hui de l'éducation civique de la jeune fille et, à ce sujet, il nous paraît opportun de rappeler l'effort du Mouvement des Eclaireuses.

Actuellement, la Fédération suisse groupe plus de 5000 jeunes (et la Fédération des Eclaireuses plus de 20.000 garçons) désireuses de servir Dieu, leur famille, leur patrie, d'aider leur prochain en tout temps, d'obéir à la Loi de l'Eclaireuse qui exprime par l'affirmative l'Eclaireuse idéale telle que le fondateur Baden-Powell l'a entrevue. La Loi stimule constamment la marche ardue qui mène à la conquête de soi-même et à la construction du caractère; d'autres ont déjà foulé ce sentier et les quatre « F » des anciens « Turnverein » synthétise le même élán Frisch — Frei — Fröhlich — Fromm: la chevalerie n'avait elle pas aussi la même inspiration? Cette solide base religieuse et morale sert d'appui à toute l'activité pratique du scoutisme et emporte dans le même enthousiasme aussi bien les garçons que les filles. Pour ces dernières, « le Mouvement a pour but le développement harmonieux des qualités morales, intellectuelles et physiques des jeunes filles. Il s'efforce de les rendre aptes à coopérer à la vie civique de la nation et de les préparer à leur tâche de gardienne du foyer et de protectrice de l'enfance ». Cette citation extraite des statuts de la Fédération des Eclaireuses suisses, affirme nettement les tendances du scoutisme féminin et le différencie du mouvement éclaireur. La réalisation de ce programme psychologique est extraordinairement vivante dans la nature en campant sous la tente. L'esprit de création, d'entraide, de discipline donne l'occasion de suivre l'idéal scout, de faire face joyeusement aux mille petites difficultés de la vie de tous les jours: le vent qui contrarie le feu, la soupe qui brûle, les grandes marmites à nettoyer, le travail à accomplir, ou la tente à partager avec des compagnes inconnues et dont les « angles » accrochent souvent de désagréables façons nos propres aspérités, l'observation scrupuleuse et rapide des ordres donnés, la pluie qui oblige à surveiller nuit et jour l'état des tentes, etc., etc. N'est-ce pas un moyen excellent pour amorcer cette endurance, cette esprit débrouillard et de coopération dont la future mère de famille aura un urgent besoin? Et la responsabilité ne donne-t-elle pas aux chefs ayant charge d'âmes



Photos et Clichés  
„Berna“



Le camp des Eclaireuses

ce sixième sens qu'ont toutes les femmes lorsqu'elles mettent en lumière à une plus ou moins grande échelle leur instinct maternel?

Le Camp national de Baldegg n'a pas failli à sa tâche; il a agrandi l'horizon de ses campées en leur donnant l'occasion de fraterniser, non seulement entre Romandes, Suisses alémaniques et Tessinoises, mais encore avec quelques éclaireuses d'Angleterre, de Suède, du Danemark, de France, de Pologne, de Belgique et d'Australie. Le pèlerin qui venait visiter le camp apercevait, du train déjà, une grande prairie, couverte de tentes, bordée de forêts au midi, au nord, parsemée de pomiers, de poiriers et doucement inclinée jusqu'au délicieux petit lac de Baldegg que ridait souvent une brise légère allant à se perdre dans les roseaux qui bordent ses rives. Baldegg! Ce fut un vrai voyage de découverte, car, à part les confitures de Lenzenburg, bon nombre de campées ignoraient le Seetal et ses richesses tant économiques que culturelles et historiques. Du 3 au 10 août, ce fut une activité intense pour se documenter et visiter les différents châteaux ou ruines qui donnent leur nom aux 12 « familles » du camp lequel comptait près de 400 participantes. Mme Weber (Berne), esquissa, lors d'un feu de camp, un aperçu clair et précis de l'histoire de cette vallée qui a gardé tout le charme de la vieille Suisse. Chaque « famille » s'était ingénierie, tant par la couleur de son foulard que par le « totem » qui la symbolisait, à rendre vivant le nom historique qui était le sien. Habsbourg montrait fièrement la tête couronnée de Rodolphe (une nuit, par un mystère inconnu) Rodolphe démenagea dans un autre camp, mais, après pourparlers diplomatiques, il revint vers son peuple; Wildegg avait orné son portique d'une magnifique cloche de vache dont le son argentin saluait les visiteurs de marque; Grunenberg possédait un imposant chevalier revêtu de son armure et chevauchant un fringant courrier, etc. Le « Tombeau de la mauvaise humeur » donnait le « la » de l'atmosphère du camp et le sourire de la Commissaire nationale en résumait la gaité.

Mentionnons encore la belle causerie de Mme Bridel, directrice de l'École Vinet, à Lausanne, sur *Le Mouvement et l'École* (le Dr. Gessler, de Bâle, traita le même sujet en suisse-allemand). Mme Bridel sut captiver l'intérêt des ses auditrices et ne leur cacha pas que, si les gens d'école ont souvent grande sympathie pour le scoutisme, il faut aussi que les Eclaireuses comprennent qu'elles ont les destinées du Mouvement entre leurs mains; leurs leçons de discipline et leur loyauté lui aideront à conquérir une place toujours plus grande. Enfin le président de la Ligue pour la protection de la Nature, le Dr. Pfäehler, de Soleure, donna, dans les trois langues nationales un aperçu de l'activité bienfaisante de cette Ligue.

De bonne heure, chaque matin, les catholiques assistaient à la messe célébrée dans la « chapelle de la forêt » par l'aumônier du camp. Ensuite, le silence impressionnant du lever du drapeau (le drapeau suisse et le drapeau international des Eclaireuses faisaient ensemble l'ascension du mat) sous un ciel qui fut invariablement bleu et ensoleillé. Le mot d'ordre de la journée qui suivait une courte méditation permettait aux chefs de camps d'avoir contact avec leurs « filles ». Puis elles avaient aux diverses besognes quotidiennes: ravitaillement, ordre, cuisine. Ensuite, elles participaient aux groupes de travail: observation de la nature, danses populaires, topographie, travaux manuels, etc. Tout cela leur donnait l'occasion d'approfondir leur métier de chef sous

la direction de cheftaines expérimentées. Ajoutez à cela de grandes excursions dans la Suisse primitive, des feux de camp où les campées purent montrer leurs talents dramatiques et leur esprit d'invention, et vous aurez une vision de ce qui furent ces 10 journées d'enchantement. Le dimanche 8 août vit accourir les parents et amis des campées; ils purent assister, le matin aux différentes cérémonies dans la forêt, l'après-midi aux démonstrations et aux jeux qui avaient été préparés en leur honneur.

Aussi, lorsque la Commissaire nationale clôtra le camp, put-elle dire à la fois sa satisfaction pour sa réussite, et, son espoir qu'il soit un levain puissant pour le développement futur du Mouvement: « Nous allons quitter ce beau camp dit-elle, cette vie dans la nature, entre nous, et rentrer dans nos familles, à l'école, au bureau, à l'atelier, reprendre la vie de tous les jours... la transition est parfois un peu difficile... Je vous propose de faire un effort spécial pour que la suite du Camp national soit une excellente reprise de la vie civile... Et puis, j'émètrai encore un vœu, c'est que beaucoup d'entre vous se préparent à devenir adjointes, puis cheftaines. Tant de nos petites sœurs voudraient entrer dans nos rangs, mais nous manquons de chefs... Etre cheftaine, cela suppose du travail, du dévouement, de la persévérance, certaines sacrifices... mais beaucoup de joies aussi et cela vaut la peine de collaborer à préparer à la vie de tant de jeunes de notre patrie ». N'était-ce pas la conclusion logique de la devise du camp: « *Un pour tous, tous pour un* ». K. J.

## Esclavage de femmes

Nous empruntons à la revue mensuelle *La prophylaxie antivénérinaire* les deux lettres ci-après, adressées à notre amie, Mme Brunschwig, quand elle était encore sous-secrétaire d'Etat, par des pensionnaires des ignobles maisons dites « maison d'abatage ». On ne saurait trop faire entendre à des femmes le cri de désespoir de légion d'autres femmes, officiellement soumises au plus terrible des escravages:

Madame la Ministre, je viens au nom de plusieurs camarades vous signaler un cas qui ne peut durer, vous avez là de quoi avoir la connaissance de femmes qui appellent au secours. Nous travaillons en maisons d'abatage. On nous donne 2 fr. 50 ou 3 fr. par client. On nous impose 35 à 50 fr. de frais par jour pour notre nourriture, vous voyez donc ce qu'il nous faut faire de clients pour gagner quelque chose. Les jours de fêtes et les dimanches, il nous faut subir de soixante et quatre-vingt clients par jour. Quand on a fait cela quelques mois, on est malade, et on parle de protection de la femme !!

C'est honteux ces usines à plaisir, elles devraient être interdites par la loi. Elles sont la honte de Paris et elles entretiennent la débauche des hommes, qui y viennent en foire parce que c'est bon marché. Voilà une bonne œuvre à faire pour vous, qui vous occupe de ces choses.

L'autre lettre, en date du 26 juin, proteste contre le scandale des places de femmes, autorisés par la Préfecture de Police, et de leurs milliers de rabatteurs, hommes et femmes, qui s'attaquent à n'importe quelle jeune fille. Elle proteste contre l'ignoble exploitation par les frais, qui vont jusqu'à 55 et 60 fr. par jour, et elle ajoute:

On ferait bien de rechercher le compte en banque de ces Messieurs, réunis en une « Amicale ». Leur argent n'est pas parti à l'étranger mais il ont acheté des lingots d'or, et ils en parlent à haute voix dans certains cafés de la Place Blanche. Police corrompu par eux, médecins également, dissimulation à l'achat de maisons qui valent pour la plupart des millions, et qui, sur l'acte de vente, ne figurent que par un simple achat de matériel. Il serait humain qu'une femme intègre, imposée par une loi, contrôlée en permanence ce qui se passe dans ces maisons, le personnel y gagnerait et le fisc aussi.



## Les femmes et la Société des Nations

### Liste des femmes déléguées à la XVIII<sup>e</sup> Assemblée.

AUSTRALIE: Mrs. Muscio, présidente du Conseil National de la N. Galles du Sud, déléguée suppléante.

GDE-BRETAGNE: Miss Irène Ward, députée aux Communes, déléguée suppléante.

CHINE: Mme Hilda Yan, expert.

DANEMARQUE: Mme H. Forchammer, ancienne présidente du Conseil National des Femmes danoises, déléguée suppléante.

FINLANDE: Mme Mäkinen-Olliiden, secrétaire de la Commission gouvernementale des accidents, déléguée suppléante.

FRANCE: Mme Malaterre-Sellier, vice-présidente de l'Alliance Internationale pour le Suffrage, conseillère technique.

HONGRIE: Mme la comtesse Apponyi, déléguée.

LITHUANIE: Mme S. Cjurlionis, déléguée suppléante.

MEXIQUE: S. E. Mme Palma Guillén, ministre plénipotentiaire à Copenhague, déléguée.

NORVÈGE: Mme J. Reutz, lic. sc. éc., déléguée suppléante.

PAYS-BAS: Mme C. A. Khuiver, directeur au Ministère des Affaires étrangères, déléguée sup.

POLOGNE: Mme Woytowicz-Grabinska, chef de division au Ministère de l'Assistance sociale, déléguée suppléante.

ROUMANIE: Mme Hélène Varesco, déléguée suppléante.

SUÈDE: Mme K. Hesselgren, sénateur, déléguée suppléante.

SUISSE: Mme S. Ferrière, membre du Comité International de la Croix-Rouge, expert.

TCHÉCOSLOVAQUIE: Mme H. Bernardova, secrétaire au Ministère des Affaires étrangères, expert.

U. R. R. S.: S. E. Mme A. Kollontay, ministre plénipotentiaire à Stockholm, déléguée suppléante.

Soit 17 femmes membres de délégations de 17 pays. Elles étaient, en 1936, 16 pour 15 pays. Relevons que si, cette année, deux pays, le Mexique et la Suisse, ont pour la première fois, déléguée

## VARIÉTÉ

### Coiffures

L'Exposition d'art italien organisée à Paris en 1935 exulta, on s'en souvient, une grande influence sur la mode féminine; pendant l'hiver suivant, on ne vit que robes amples tombant en plis harmonieux, larges manches froncées à l'épaule, encolures rondes. Les femmes blondes évoquaient la « Flore » du Titien; les femmes minces semblaient sorties d'un tableau de Botticelli; les semis de fleurs apparaissent, rappel de la « Primavera » du musée des Offices, et se prolongèrent jusqu'aux petites vestes de toiles de cet été. Pour cet automne, on peut affirmer, sans se tromper, que les femmes porteront...

— Des fichus, des capuchons, nous le savons. Cet été déjà des bataillons de jolies filles ont passé dans nos villes, dans nos stations, se protégeant contre les ardeurs du soleil au moyen d'un fichu noué à la paysanne. Coiffure, qui, en dépit des apparences, n'est pas si facile à porter, elle encadre à merveille un visage de paysanne, souligne la finesse des traits de la Valaisanne, de l'Italienne, au visage cuit par le soleil, ridé, par-cheminé; elle rajeunit les vieilles, elle ne sied pas toujours aux jeunes; elle demande une longue habileté pour être seyante. Il faut avoir toujours porté le fichu pour qu'il s'adapte parfaitement au type. Voyez les femmes de Russie. Leur fichu est le même depuis toujours, et le botchivisme n'y rien changé.

Mon propos n'est pas de vous annoncer la venue du fichu, mais bien la réapparition des tresses. Les tresses seront à la mode, cet hiver; celles qui n'ont pas sacrifié leurs cheveux vont triompher, les blondes surtout. Car il s'agit ici de blond vénitien. Il s'agit de l'influence que va exercer, qu'exerce déjà la magnifique exposition du Trintoret, ouverte à Venise jusqu'au mois de novembre et qui, durant tout l'été, a attiré des foules de visiteurs. Il s'agit de l'influence du

grand peintre sur la mode. Non pas sur les robes, car ses effigies féminines portent des robes mi-hébraïques, mi-XVI<sup>e</sup> siècle, dont il serait difficile de s'inspirer et qu'il serait encore plus difficile de porter.

Au plaisir Pesaro, on est frappé par les coiffures de femmes de Trintoret; toutes blondes, du vrai blond vénitien, lequel n'a rien de commun avec ce que les coiffeurs baptisent de ce nom en tenant leurs clientes trop dociles, un blond qui tient à la fois des blés, de la lumière du couchant, un blond doré à reflets, quelque chose de lumineux et d'adorablement tendre. Qu'il s'agisse d'héroïnes bibliques, de la Vierge ou des saintes femmes ou d'héroïnes mythologiques, Trintoret a orné leur chef de tresses blondes enroulées au sommet de la tête, telle la nourrice qui se penche sur le Jean-Baptiste qui vient de naître, ou bien placées en diadème, ou bien entrelacées d'épis, de rubans, d'ornements divers ou enroulées de côté; des tresses surgissent de partout, s'entrelacent, se tordent comme un nœud de vêpres. Le plus bel exemple est donné par la fameuse « Susanna » du Musée de Vienne, qui a fait courir les fous à Paris, qui arrête longtemps les visiteurs du palais Pesaro tant est grande sa beauté, splendide la lumière qui irradie de ce corps gras et nacré.

Ces tresses lumineuses appartiennent aussi à l'adorable groupe de femmes assises à la table des « Noces de Cana », dont l'une — la coquine — a le nez rouge; elles ornent également les têtes des quatre spectatrices, chef-d'œuvre de grâce, qui regardent d'un air distrait la femme terrassée dans l'« Invasion de la Croce ».

Déjà, dans les calles vénitiennes, sur les ponts de marbre, trotinent, au bruit sec de leurs talons de bois, des Italiennes qui ont enroulé leurs tresses comme le faisait le Tintoret. Mais ces tresses sont noires. Qu'est devenu le blond vénitien, l'adorable blond vénitien, beau comme la lumière ?

S. BONARD.

## Séraphine

(Suite)

II

— Eh, bien, Mme Séraphine, que vous est-il arrivé? voilà huit jours au moins que je ne vous ai plus vue !

A cette question de Mme Le Barrier, la jeune fille répondit qu'elle avait été très occupée cette dernière semaine.

— La moisson cependant n'est pas encore commencée? demanda Mme Le Kret, en pesant soigneusement du sac.

Car c'était dans la chambre carrelée, cuisine et magasin dans la fois de Mme Le Kret, que cette rencontre avait lieu.

Mme Le Kret, proprette et même élégante dans son costume vannetais, qui n'était plus guère porté à Port-Navalo, était épicière, mais une épicière aux manières si distinguées et au langage si choisi que les étrangers séjournant au bourg, amusés et attriés par cette caractéristique petite vieille, constituaient bien davantage sa clientèle que les habitants du village. Ce matin-là, Mme Le Barrier avait encore entendu sans sourciller l'histoire du naufrage du *Jeune Henri*, le bateau du frère de Mme Le Kret, et celle des douze neveux que, « bien qu'étant demoiselle » elle avait élevés, mais heureuse d'une diversion, elle avait vite adressé la parole à Séraphine lorsque celle-ci était entrée.

— Non, la moisson n'est pas encore commencée

répondit Séraphine. On la fera tard cette année. — Nous ne la verrons pas, dit Mme Le Barrier. Puis, lisant une interrogation dans les yeux de la jeune fille, elle ajouta:

— Oui. Des amis nous engagent vivement à aller les rejoindre à Douarnenez pour passer là-bas avec eux la fin des vacances, et nous partirons à la fin de la semaine. Je suis bien aise de vous rencontrer, Mme Séraphine, continua Mme Le Barrier, en baissant la voix, car...

La porte s'ouvrit. C'était Alexandrine, la femme du patron Kerde, qui, sous couvert d'une emplette, venait annoncer à Mme Le Kret que les fiancées de Louis-Marie et d'Augustine étaient célébrées. Au travers d'une fenêtre, Alexandrine avait entrevu une réunion nombreuse et si petite n'eût lui avait dit: « Tante c'est le gala... »

Séraphine ne se joignit pas au concert d'exclamations qui éclata aussitôt. D'amères paroles de comparaison lui monterent aux lèvres. Augustine était son amie; toutes deux elles avaient suivi autrefois l'école des sœurs à Arzon, et plus tard leur intimité s'était maintenue, peut-être en raison de l'analogie de leur situation. Car il y avait longtemps que Louis-Marie et Augustine pensaient l'un à l'autre, et leur pauvreté avait été le seul obstacle qui avait retardé leur mariage. Mais Augustine avait trouvé un emploi à Lorient, avait pendant trois ans économisé ses gains pour son père, et maintenant... Ah! pour quoi, Séraphine ne pouvait-elle pas, elle aussi... Après avoir paru, par politesse, s'intéresser à la nouvelle apportée par Alexandrine, Mme Le Barrier avait laissé les deux vieilles femmes à leur conversation, et s'était rapprochée de Séraphine.

— Je suis bien aise de vous rencontrer, reprit-elle à demi-voix, car je désirais vous parler. Ne connaîtrez-vous pas dans le bourg une jeune fille que je puisse emmener avec moi comme bonne d'enfants?

Séraphine ne répondit rien, et Mme Le Barrier continua:

— Je tiens beaucoup à une jeune fille honnête à laquelle je puisse confier mes enfants en sécurité. Vous me conviendrez tout à fait vous-même, mais comme je sais que vous ne pouvez quitter votre père, je vous demande seulement de me recommander quelqu'un...

— Partez-vous bientôt, Madame? interrompit Séraphine, en regardant Mme Le Barrier en face.

— Samedi prochain.

— Alors, Madame, si vous voulez bien de moi, je partagerai avec vous.

Séraphine parlait du ton calme et décidé qui lui était habituel. Et cependant Mme Le Barrier la regarda avec surprise.

— Vous! s'écria-t-elle. Mais je crois...

— J'ai changé d'avis, Madame.

— Mais votre père vous laissera-t-il...

— Il le faut bien, Madame.

— Alors, je vous engage, c'est entendu. Je suis très contente, je vous connais, vous êtes au courant de nos habitudes... Venez ce soir chez moi, et nous réglerons tout plus tranquillement qu'ici... Combien vous dois-je, Mme Le Kret?... Séraphine murmura quelques mots de remerciements, et se glissa hors de la chambre. Son sort était fixé.

Elle s'efforçait d'être joyeuse, mais au fond d'elle-même, elle se sentait triste et mécontente. En vain, cherchait-elle à se persuader que ces

trois années de dur labeur et d'assujettissement lui valaient bien le droit de travailler maintenant pour elle seule, et un instant même la pensée lui vint de retourner en arrière, de rompre son engagement. Mais elle fut retenue par l'obstination orgueilleuse que si souvent l'on rencontrait chez les natures fortes et capables. Et puis, depuis la mort de sa mère, elle était trop accoutumée à être chez elle écoutée et obéie sans que ses avis et ses jugements fussent discutés, pour croire qu'elle pouvait se tromper. Ce qui était fait était bien fait.

Et résolument, elle reprit le chemin du bourg. Le père Kerneur, bien qu'il ne le témoignât, aimait sa fille au fond, il désirait la voir heureuse et déplorait la rupture de ses fiancailles. Il ne s'opposa donc pas à sa décision, il parut même touché lorsqu'elle supplia de faciliter la tâche de Joséphine, et de ne pas se laisser entraîner à boire plus que de raison. Joséphine, elle, était désespérée. Mais Séraphine ne se laissa pas ébranler par les supplications de la fillette: moins que jamais, elle aurait consenti à revenir sur sa décision, maintenant qu'elle en avait fait partie à d'autres.

Le temps passa vite, le samedi arriva. Joséphine, les yeux gonflés par les pleurs, Kerneur, plus ému qu'il ne voulait le paraître, escortèrent Séraphine jusqu'à la *cale* d'embarquement. Il était tard, on chargeait en hâte les derniers colis. Tandis que la sirène du *Goeland* déchirait l'air, Jean-Marie Kerneur tira sa fille à l'écart et lui dit à voix basse:

— Séraphine, j'ai fait un vœu. J'ai fait vœu de ne pas me griser une seule fois en ton absence. Je l'ai promis, Séraphine. Et je tiendrai ma parole.